

**HOLDING E2A**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 843 806 euros  
Siège social : 34 Rue du Docteur Abel  
26000 VALENCE  
533 590 915 RCS ROMANS

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**ORDINAIRE DU 31 MARS 2026**

L'an deux-mille-vingt-six,  
Le 31 mars,  
A 15 heures,

Les associés de la société HOLDING E2A, société à responsabilité limitée au capital de 843 806 euros, divisé en 843 806 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents ou représentés.

Sont présents ou représentés :

- Société EUREX CFE, représentée par son Président, Monsieur Alexandre BOUTARIN, titulaire de 393.486 parts sociales en pleine propriété,
- Société CP GESTION, représentée par sa gérante, Madame Charlotte PIAT, désormais titulaire de 84.749 parts sociales en pleine propriété,
- Société AJ INVESTISSEMENT, représentée par son Président, Monsieur Grégory GARCIA, désormais titulaire de 91.996 parts sociales en pleine propriété,
- Société YS INVESTISSEMENTS, représentée par sa gérante, Madame Sandrine YEGHIKIAN, désormais titulaire de 273.575 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société YS INVESTISSEMENTS, représentée par sa gérante, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Madame Charlotte PIAT, Monsieur Doris PECOUT et Monsieur David DER BAGHDASSARIAN-KOSTIKIAN, gérants non associés sont présents.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision de ne pas remplacer M. Doris PECOUT, cogérant démissionnaire,

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.  
Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.  
Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Doris PECOUT de ses fonctions de cogérant à effet au 31 mars 2026 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et la Présidente de séance.

**POUR COPIE CERTIFEE CONFORME A L'ORIGINALE**

Madame Charlotte PIAT, gérante

